



Où puis-je recharger ma voiture ?

La ville de Pontault-Combault a installé **trois bornes de recharges de marque Nexans (modèle Agicity Pro)** pour véhicules électriques :

- 1 sur le parking de la Police Municipale
- 2 sur le parking 125 places de la l'hôtel de ville à proximité de l'ancien conservatoire.

Ces bornes, comportant chacune **deux points de recharge accélérée (prise T2)**, permettent de recharger les batteries d'un véhicule en **1 à 2h selon les modèles**.



Comment fonctionnent-elles ?

La commune a choisi la **société Clem'** pour assurer la **supervision technique et administrative**. Les usagers qui souhaitent bénéficier de ce service doivent **se procurer un badge RFID via l'application Clem'** (badge payant). [Cliquez-ici pour plus d'information sur Clem'](#) [1]

Pour se brancher, **l'usager présente son badge devant la cellule et connecte son véhicule dès que le signal lumineux clignote en vert**. Une fois le véhicule connecté, **le signal passe au bleu**.

Pour se débrancher, **l'usager présente son badge devant la cellule et déconnecte son véhicule dès que le signal lumineux clignote en bleu**.

PS : Si l'usager dispose déjà d'un badge RFID d'un autre opérateur, il devra communiquer le numéro de badge au prestataire afin qu'il le rende compatible sur son réseau.

URL de la source (modifié le 05/07/2022 - 09:14): <https://www.pontault-combault.fr/mairie/se-deplacer/les-bornes-de-recharges-electriques>

Liens

[1] <https://www.clem.mobi/>